

Pôle de Biologie Pathologie Génétique



CENTRE DE
BIOLOGIE
PATHOLOGIE
PIERRE-MARIE
DEGAND

FLASH INFO BIOLOGIE RECOURS
1^{er} juin 2018

//

Externalisation de l'analyse morfo-constitutionnelle des lithiases urinaires

A compter du 18 juin 2018, l'analyse morfo-constitutionnelle des lithiases urinaires sera sous-traitée au Laboratoire Cerba.

La prestation sera équivalente à celle réalisée jusqu'à maintenant par le CHU de Lille (analyse morphologique + infrarouge), avec un délai de rendu de résultat annoncé de 5 jours (hors délai acheminement des échantillons).

Enzymes érythrocytaires

A compter du 18 juin, les dosages des enzymes érythrocytaires G6PD, Pyruvate Kinase (PK) et Hexokinase seront effectués sur un automate Kone Lab, 1 fois par semaine.

Le dosage de la G6PD seule n'est plus recommandé. Il est indispensable d'effectuer le dosage de l'hexokinase (BHN50) systématiquement pour corriger les variations dues au processus régénératif observé dans les hémolyses.

Dans le cadre d'une exploration d'anémie hémolytique, il est souhaitable d'effectuer également le dosage de la PK.

Les rapports enzymatiques G6PD/PK, PK/hexokinase et G6PD/hexokinase seront calculés pour compléter l'interprétation des résultats ; les valeurs des dosages seront rendus en UI/g d'Hb.

Le prélèvement doit impérativement être acheminé sans délai (en moins de 24h), réfrigéré afin que nous puissions effectuer le pré-traitement avant analyse.

Il peut être effectué sur tube EDTA (5ml) ou sur tube ACD (BD vacutainer®) ou CPDA (Sarstedt ®).

Acheminement liquides amniotiques

Voir document ci-joint

Animation scientifique

Mardi 12 juin 2018 de 13 à 14h
(salle de conférence 3^e étage)

« Les virus : amis ou ennemis ? »

Pr D Hober
Institut de Microbiologie
Pôle de Biologie Pathologie Génétique

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous vous informons que les données recueillies par l'intermédiaire d'un formulaire ou autre ne sauraient en aucun cas être transmises, à titre gratuit ou onéreux, à des tierces personnes physiques ou morales. Vous pouvez à tout moment accéder aux informations personnelles vous concernant et détenues, demander leur modification ou leur suppression par l'envoi d'un e-mail à secretariatcbp@chru-lille.fr

Rue Paul Nayrac

59037 LILLE Cédex

Secrétariat : 03 20 444 555

Facturation : 03 20 444 070

Logistique : 03 20 444 384

Télécopie : 03 20 446 962

secretariatcbp@chru-lille.fr

facturationcbp@chru-lille.fr

logistiquecbp@chru-lille.fr

<http://biologiepathologie.chru-lille.fr/>

Page 1 / 1



Pôle de Biologie Pathologie Génétique

DIAGNOSTIC PRENATAL ACHEMINEMENT ET ENVOI DES LIQUIDES AMNIOTIQUES

Depuis janvier 2018, tous les prélèvements des établissements extérieurs destinés à l'Institut de Génétique Médicale, dont des liquides amniotiques, doivent désormais être déposés à la réception des analyses extérieures (Biologie de recours) du Pôle de Biologie Pathologie Génétique.

Par ailleurs, dans le cadre du diagnostic prénatal, d'autres examens prescrits sur ces mêmes liquides amniotiques sont destinés à d'autres services du Pôle de Biologie Pathologie Génétique (Virologie, Parasitologie, Génopathies).

Pour améliorer la prise en charge et optimiser l'orientation des prélèvements en cas de prescriptions multiples sur un même liquide amniotique, **il est demandé aux laboratoires correspondants :**

- **D'émettre un bon de demande pour chacune des spécialités suivantes :**
 - Un bon de demande pour la Cytogénétique
 - Un bon de demande pour la Virologie
 - Un bon de demande pour la Parasitologie
 - Un bon de demande pour le service Génopathies (Mucoviscidose...)
- **De mentionner clairement sur chaque bon de demande le nombre de flacons envoyés**
- **De faire une enveloppe séparée pour chacune des 4 spécialités**

Documents associés :

téléchargeables sur notre site internet : <http://biologiepathologie.chru-lille.fr/>

- Service de Cytogénétique :
 - Fiche de liaison diagnostic prénatal génétique
 - Fiche de consentement à la réalisation d'un diagnostic prénatal
- Service de Virologie :
 - Fiche de consentement à la réalisation d'un diagnostic prénatal
- Service de Parasitologie
 - Fiche de consentement à la réalisation d'un diagnostic prénatal
 - Fiche Toxoplasmose congénitale
- Service de Génopathies (Mucoviscidose...) :
 - Fiche de liaison diagnostic prénatal génétique
 - Fiche de consentement à la réalisation d'un diagnostic prénatal

Merci de bien vouloir diffuser ces informations auprès de vos collègues biologistes ou cliniciens.

Pour toute précision ou information complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat Biologie de Recours ou un interlocuteur « diagnostic prénatal » des secteurs concernés.